



Justice

Division de la sécurité communautaire
Services de maintien de l'ordre et sécurité publique
155, rue Carlton, bureau 1800, Winnipeg (Manitoba), Canada R3C 3H8
Tél. : 204 945-2825 Téléc. : 204 945-2217
www.manitoba.ca/index.fr.html

Le 24 avril 2019

À tous les fournisseurs de services contractuels de gardiens de sécurité, les employeurs inscrits de gardiens de sécurité et les formateurs approuvés du Programme de formation des gardiens de sécurité du Manitoba

Objet : Dates d'examen du Programme de formation des gardiens de sécurité du Manitoba en 2020

Inscription aux examens

Les examens continueront de se tenir environ deux fois par mois, à des lieux, à des dates et à des heures définis. Les places sont en nombre limité et sont attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Veuillez vous référer aux dates et lieux prévus indiqués ci-dessous.

Les heures d'examen disponibles sont 9 h et 11 h. Au besoin, une troisième séance à 13 h pourra être organisée à la discrétion du Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité.

Si les trois séances d'examen sont complètes, les responsables du Programme pourraient décider d'en organiser une quatrième, dans la mesure du possible. Si cette option est offerte, les formateurs en seront informés – ainsi que de l'heure de la quatrième séance – lorsqu'ils enverront leurs demandes d'examen.

Il incombe au formateur approuvé de soumettre, au moins 48 h avant la date d'examen choisie, une demande d'examen et une liste complète de candidats. Les demandes reçues après cette échéance pourraient être refusées.

Nous encourageons les formateurs à soumettre leurs demandes et leurs listes de candidats le plus tôt possible avant la date d'examen choisie. Le personnel du Programme a besoin d'être avisé adéquatement et suffisamment tôt pour traiter les demandes et le paiement des droits.

Les formateurs doivent envoyer les demandes d'examen et les listes de candidats au pisg@gov.mb.ca en utilisant le modèle numérique fourni par le Programme. Si vous êtes un formateur approuvé et que vous ne disposez pas encore du modèle, veuillez envoyer une demande par courriel au Programme afin qu'on vous le fasse parvenir.

Si un entraîneur n'a pas accès à un service de courriel à l'endroit où il donne son cours, il peut télécopier la demande et la liste des candidats dactylographiées au 204 945-2217.

Veuillez noter que les demandes d'examen et les listes de candidats illisibles ou manuscrites ne seront pas acceptées.

Une demande d'examen doit indiquer à quelles dates et heures les candidats souhaitent passer l'examen, et confirmer que chaque candidat sur la liste a terminé le programme de formation obligatoire. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le modèle numérique de réservation d'examen fourni par le Programme doit être rempli et annexé au courriel envoyé par le formateur.

Si la date d'examen choisie tombe le lendemain d'une fin de semaine ou d'un jour férié, la demande et la liste de candidats connexe doivent être soumises au plus tard deux jours ouvrables avant cette fin de semaine ou ce jour férié.

Les candidats doivent fournir une pièce d'identité valide avec photo lorsqu'ils se présentent à l'examen. Elle doit comporter leur photo, leur date de naissance et leur nom. Les photos de pièces d'identité avec photo (passeport, permis de conduire, etc.) ne sont pas acceptables à cette fin. Les candidats doivent apporter leurs propres stylos à la session d'examen.

Avant de soumettre le nom d'un candidat pour une réservation d'examen, les formateurs doivent s'assurer que l'orthographe de son nom correspond bien à celle qui figure sur sa pièce d'identité, pour éviter les retards et la confusion le jour de l'examen. Des renseignements inexacts sur une liste d'examen soumise peuvent prêter à confusion et entraîner le refus de l'étudiant au moment de l'examen.

Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo valide ne pourront pas passer l'examen. Si un candidat ne possède pas de pièce d'identité avec photo, son formateur doit l'aider à trouver un autre moyen de confirmer son identité lorsqu'il se présente à l'examen.

Les candidats doivent se présenter au moins 15 minutes avant l'heure de début de l'examen, en tenant compte du temps requis pour se rendre sur les lieux et pour stationner leur véhicule. Le surveillant est libre de refuser tout retardataire à la séance d'examen.

Les listes de candidats soumises par des formateurs approuvés doivent toujours inclure les renseignements suivants pour chaque candidat :

- Prénom
- Nom de famille
- Date de naissance
- Adresse
- Code postal
- Ville
- Province

Paiement des droits

Le bureau du Programme doit recevoir les renseignements concernant le paiement des droits d'examen le même jour où le formateur approuvé soumet la demande de réservation d'examen, faute de quoi la réservation pourrait ne pas être faite.

Important :

N'envoyez par courriel aucun renseignement concernant la transaction financière ou le paiement par carte de crédit. Les formulaires remplis d'autorisation de paiement par carte de crédit peuvent être envoyés par télécopieur au 204 945-2217, avec une lettre d'accompagnement adéquate, indiquant à quoi le paiement correspond ainsi que les noms des candidats. Il est également possible de télécopier la lettre et de communiquer au personnel du Programme les renseignements concernant la carte de crédit en composant le 204 945-2825.

Les récentes modifications apportées aux mesures de sécurité pour les transactions par carte de crédit effectuées par téléphone, télécopieur ou formulaire d'autorisation exigent le numéro CVV2 de la carte (normalement trois chiffres au dos de la carte de crédit). Ce numéro ne doit jamais être inclus avec les autres renseignements de la carte (comme le numéro au recto de la carte et la date d'expiration).

Si une carte de crédit est utilisée pour effectuer un paiement et que le titulaire de la carte n'est pas présent au bureau du Programme, les renseignements relatifs à la carte doivent être transmis par télécopieur ou par téléphone (et pas par courriel). Comme indiqué ci-dessus, si vous envoyez les renseignements par télécopie ou soumettez un formulaire d'autorisation de carte de crédit, veuillez ne pas inclure le numéro CVV2.

On doit toujours fournir un numéro de téléphone auquel le détenteur de la carte peut être facilement joint. Un employé du Programme communiquera ensuite avec le titulaire de la carte pour obtenir le numéro CVV2 et effectuer l'opération de paiement.

Les droits d'examen ne sont toujours pas remboursables. Ceci s'applique à tous les droits d'examen requis, y compris lorsque la présence d'un candidat à l'examen est

annulée par ce dernier ou par son formateur après qu'une place a été réservée et les droits applicables payés. Les droits d'inscription ne sont pas transférables d'une date d'examen à une autre.

Dates et lieux des examens en 2020

Auditorium du sous-sol de l'immeuble Norquay (401, avenue York)

9 et 23 janvier	7 et 21 mai
4 et 18 juin	3, 16 et 30 juillet
13 et 27 août	10 et 24 septembre
8 et 22 octobre	5 et 19 novembre
3 et 17 décembre	

Salle de réunion Strathcona de l'immeuble des Archives provinciales (200, rue Vaughan, au sous-sol)

7 et 21 février	6 et 20 mars
3 et 17 avril	

Gestion des examens à distance

La tenue d'examens n'ayant pas lieu dans la ville de Winnipeg se fera au cas par cas et à la discrétion du bureau du Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité.

La disponibilité d'un surveillant indépendant agréé par le registraire est un facteur qui doit être pris en compte lors de la proposition ou de l'organisation d'examens à distance.

Si vous avez des questions sur le calendrier ou sur le processus d'examen, veuillez communiquer avec la ligne téléphonique du Programme au 204 945-2825 ou envoyer un courriel à pisg@gov.mb.ca.